

Commission de la formation et de la vie universitaire Séance du 26 février 2019

Délibération n°4

Portant approbation de la création des DU « Conseiller en Management des risques » et « Coordinateur secouriste de Sécurité Civile » issus de l'EISTI

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1, Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant que l'EISTI avait modularisé l'un de ses diplômes de master spécialisé en « gestion des risques du territoire » afin de l'ouvrir à la formation continue,

Considérant que les étudiants de FC s'inscrivaient ainsi dans un DU délivré par l'IPGP (Institut polytechnique du grand Paris) qui regroupait l'EISTI, SupMéca et l'ENSEA,

Considérant que l'IPGP a été dissous et que l'EISTI ne peut plus délivrer ces DU,

Considérant que l'université de Cergy-Pontoise souhaite abriter les deux DU concernés au sein de la direction Développement pour permettre de diplômer les étudiants qui s'étaient inscrits en 2016 pour une diplomation en juillet 2019 ou en octobre 2019 (seconde session),

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 31 Nombre de membres présents : 12 Nombre de membres représentés : 6 Membres absents et non représentés : 13 Pour: 18 Contre: 0 Abstention: 0

Non-participation: 0

<u>Article 1er</u>: approuve la création des DU « Conseiller en Management des risques » et « Coordinateur secouriste de Sécurité Civile », au sein de la direction Développement de l'université de Cergy-Pontoise.

<u>Article dernier</u>: La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission de la formation et de la vie universitaire,

Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 11 AVRIL 2019

Publié le : 16 AVRIL 2019